

SÉANCE DU 26 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190326-DEL023-19-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

DELIBERATION N° DEL023-19

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEEA, C. FERRACIOLI, C. PICCA, et
MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C. GUERRE-
GENTON, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib El GARES, en date du 22 mars 2019)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 18 mars 2019)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 26 mars 2019)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 26 mars 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 20 mars 2019)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 22 mars 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mars 2019)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 mars 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 25 mars 2019)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2019)
M^{me} TISON Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GONZALEZ Gisèle

M. JACQUES FABBRO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Compte de gestion 2018.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2018.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	7 971 938,12 €
Recettes :	8 792 486,00 €
Excédent de l'exercice 2018 :	820 547,88 €
Excédent de clôture 2018 :	2 550 576,93 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	2 597 683,47 €
Recettes :	1 563 478,13 €
Déficit de l'exercice 2018 :	1 034 205,34 €
Excédent de clôture 2018 :	1 238 539,32 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 du budget ville.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.